

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

C'est la restriction des droits d'une personne par rapport à une autre en raison de critères **non autorisés**.

La loi l'interdit et prévoit :

- des sanctions qui peuvent aller d'une amende à une peine d'emprisonnement selon les cas (dispositions législatives, code pénal, code du travail).
- des réparations du dommage causé par la discrimination.

Les principaux critères prohibés par la loi : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses et les activités syndicales.

Les discriminations peuvent notamment s'exercer à l'embauche, dans l'emploi, pour l'accès à un logement, dans un lieu public, pour l'accès à des biens et des services. Elles peuvent aussi se traduire par un harcèlement moral ou sexuel.

Les personnes qui sont victimes de discriminations doivent pouvoir se défendre.

Les auteurs des discriminations doivent corriger leurs pratiques.

Les discriminations doivent être sanctionnées.

contactez-nous

par lettre

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ
11 rue Saint Georges 75009 Paris

par téléphone

pour une information sur les discriminations

08 1000 5000

Du lundi au vendredi de 9h à 19h,
coût d'une communication locale
à partir d'un poste fixe.

par courrier électronique

contact@halde.fr



HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

11 rue Saint Georges
75009 Paris
Tél. 01 55 31 61 00

www.halde.fr



HALDE

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

discrimination ?

la HALDE est là pour vous aider.

La HALDE pour mieux lutter contre les discriminations

- ▶ C'est une **autorité administrative indépendante**.
- ▶ Elle peut être saisie et s'auto-saisir d'une situation de discrimination.
- ▶ Elle **aide toute personne** à identifier les procédures adaptées à son cas.
- ▶ Elle peut demander des documents à l'employeur ou à une administration et saisir le juge des référés en cas de non communication.
- ▶ Elle peut recourir à **une médiation** si les parties y consentent.
- ▶ En cas de délit, elle peut **saisir le procureur de la république** ou l'autorité disciplinaire compétente.
- ▶ Elle étudie les différentes discriminations et propose des actions pour mieux les identifier.
- ▶ Elle peut, à la demande du juge, saisi de faits relatifs à des discriminations, présenter ses observations.
- ▶ Elle **peut faire la publicité** des bonnes et des mauvaises pratiques et de la non prise en compte de ses recommandations.

Une instance collégiale

La HALDE est présidée par Louis Schweitzer. Elle est composée d'un **collège** de 11 membres nommés par décret du président de la République en mars 2005 et pour 5 ans. Le collège délibère sur les réclamations et fait des propositions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

La HALDE associe à ses travaux un *comité consultatif* composé de 18 membres issus du monde professionnel, associatif et syndical.

La HALDE pour vous aider

Vous souhaitez une information

Appelez-nous au **08 1000 5000** (Du lundi au vendredi de 9h à 19h, coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe). **Un conseiller est à votre écoute.**

Vous êtes victime d'une discrimination

Toute personne peut saisir directement la HALDE, une simple lettre suffit. Ecrivez-nous à l'adresse suivante :

**Haute Autorité de Lutte contre
les Discriminations et pour l'Égalité
11 rue Saint Georges 75009 Paris**

La HALDE étudie votre réclamation.

Le service juridique vous aide à constituer un dossier et à choisir vos moyens d'action. La HALDE peut aider à renouer le dialogue et organiser une médiation.

Vous souhaitez agir contre les discriminations et pour l'égalité

Contactez-nous !

La HALDE pour plus d'égalité

Le principe de l'égalité des droits pour tous doit devenir une réalité. Il y a trop de discriminations, parlons-en ! Les lois existent, appliquons-les !

Des actions efficaces

Informer

- ▶ Pour mieux faire connaître les lois et faire prendre conscience des difficultés de vie que peuvent entraîner les discriminations.

Communiquer

- ▶ Pour montrer des exemples où les préjugés ont été surmontés et les risques de discrimination écartés.

Former

- ▶ La formation est un moyen de sensibiliser des publics différents pour éveiller la vigilance de chacun.

Evaluer

- ▶ Les mesures existantes sont-elles efficaces et adaptées aux mutations de notre société ?

Une action concertée

La HALDE anime les réflexions et concertations nécessaires afin de formuler des propositions et des recommandations. Elle conduit ces différentes actions avec tous les partenaires engagés dans la promotion de l'égalité.

Elle remet un rapport annuel au gouvernement.